

Le chasseur Bigourdan

Lettre d'information de la Fédération des Chasseurs 65



Dans ce numéro :

Côté Fédération : Assemblée Générale	P 2
Sécurité du Quotidien / Venaison de Noël	P 2
Côté Migrateurs : Bécasse : une bonne saison	P 3
Côté Presse : Venaison au sommet	P 3
Côté Juridique : Nouvelles missions fédérales	P 4
Côté territoire : Tempo chasse	P 5
Rencontres cynégétiques Franco-Espagnoles	P 5
Côté Montagne : Les anges des cimes	P 6
Isards : Sortie de rêve en famille	P 6
Côté Grand gibier : Une campagne d'indemnisation catastrophique	P 7
Côté Pratique : Permis de chasser 2020	P 7

IN MEMORIAM

Ce 11^{ème} numéro du Chasseur Bigourdan est dédié à Michel



Lettre d'infos n° 11
Mars 2020



2020 : LA REFORME DE LA CHASSE EST TOUJOURS EN COURS

Je ne peux débiter cet éditorial sans évoquer la mémoire de Michel GUILLEMIN. Administrateur fédéral et lieutenant de l'ovier, Michel était la cheville ouvrière des animations fédérales lors des fêtes et salons. Ses obsèques ont eu lieu le mardi 2 juillet à HOUYEDETS alors que le précédent numéro du Chasseur Bigourdan, auquel il avait contribué, était sous presse.

Michel a laissé un grand vide au sein du Conseil d'Administration et je tenais, une fois encore, à témoigner du soutien et de l'amitié des chasseurs bigourdans à ses proches.

L'an dernier, à la même époque, j'abordais avec vous le permis national à 200 euros qui allait voir le jour, et la réforme de la chasse qui l'accompagnerait. Celle-ci est toujours en cours et les décrets et arrêtés sortent de façon régulière.

Ainsi, un des points forts de la réforme est la fusion, à compter du 1^{er} janvier 2020, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de l'Agence Française pour la Biodiversité qui deviennent l'Office Français de la Biodiversité.

L'OFB regroupera donc des inspecteurs de l'environnement issus de deux grandes formations chargées précédemment de la Police de l'Eau et de la Police de la Chasse.

Au niveau départemental, c'est Peyo LANDABURU qui dirige désormais ce service de Police de l'Environnement.

A compter de cette année, de nombreuses nouvelles missions ont également été confiées aux fédérations départementales et régionales des chasseurs (voir page 4) : c'est une reconnaissance pour le monde de la chasse et une marque de confiance des plus hautes instances de l'Etat.

Malheureusement, une part d'ombre plane sur cette réforme, comme une épée de Damoclès... Je veux parler de l'indemnisation des dégâts commis par le grand gibier, et notamment le sanglier. La facture a explosé et, depuis le mois de mars 2019, notre inquiétude est grande vis-à-vis d'une situation devenue très préoccupante.

Des pistes de travail ont été étudiées et des moyens pour faciliter les prélèvements sont et seront mis en place. Nous devons absolument réussir à maîtriser et à réduire les sangliers dans les points noirs : 1/3 de la facture est réglé sur 10 communes, soit 2% d'entre elles... et 49 % le sont sur 20 communes, soit 4%. Il faut que cela cesse.

En parallèle, nous avons sollicité la Fédération Nationale des Chasseurs pour que les règles du système d'indemnisation soient revues. Nous ne pouvons continuer à être une « assurance gratuite », sans cotisants ni franchises. Cela n'existe, pour les sinistres de la vie, que pour les cultures agricoles et le grand gibier.

Nos réunions de pays touchent à leur fin. Notre Assemblée Générale se tiendra le vendredi 03 avril. Je vous y attends pour débattre de tous ces sujets.

Bien à vous en Saint Hubert.

Jean-Marc DELCASSO

Suivez l'actualité de la Fédération en vous rendant sur notre site internet <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/hautes-pyrenees/> ou notre page Facebook en vous y abonnant.



Côté Fédération

Assemblée Générale de la Fédération

Elle se déroulera le vendredi 03 avril 2020 à 18h00 dans l'amphithéâtre de **la Chambre de Commerce et d'Industrie de TARBES**.

Comme l'an passé, un buffet dînatoire sera proposé à l'issue des travaux (sur inscription avec participation de 5 euros par personne).

Cinq réunions de pays cynégétiques ont été effectuées en février et début mars à CAMALES, MONTOUSSE, TARBES et SADOURNIN.



Conformément aux statuts, tous les adhérents ont été convoqués par voie de presse.



Sécurité du Quotidien : les chasseurs partenaires de la Gendarmerie

Un dispositif de prévention et de lutte contre la délinquance en milieu rural a été mis en place par le Préfet et le Commandant du Groupement de Gendarmerie dans le département des Hautes-Pyrénées. La Fédération des Chasseurs a été invitée pour signer une convention qui crée un réseau « protecteurs du monde rural ».

L'objectif est de conjuguer les efforts communs pour lutter efficacement contre toutes les formes d'insécurité et de délinquance en milieu rural, et plus particulièrement au sein des territoires de plaine, de montagne et des massifs forestiers des Hautes-Pyrénées.

Le réseau « protecteurs du monde rural » est un réseau de vigilance complémentaire des dispositifs territoriaux de participation citoyenne et thématiques (« Vigicommerces » par exemple) ayant pour objectif majeur d'informer au plus vite et d'impliquer tous les acteurs du monde de la Faune et de la Flore dans une « co-production » de sécurité selon le mode d'action global visant à « Observer, Alerter, et Sensibiliser ».



Venaison et fêtes de Noël : les chasseurs partagent

29 : c'est le nombre d'EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) que compte le département des Hautes-Pyrénées. Pour les fêtes de fin d'année, la Fédération a décidé d'offrir aux plus de 2700 résidents de ceux-ci de la venaison des Hautes-Pyrénées. C'est ainsi que près de 200 kg de terrines de cerf ont été livrés pour agrémenter un repas de fête.

Le Président DELCASSO s'est déplacé, accompagné du Maire de TRIE SUR BAÏSE, Jean-Pierre GRASSET, pour remettre la terrine à la directrice de l'EHPAD de la ville, ravie de pouvoir régaler ses pensionnaires.



Côté Migrateurs

Bécasse: une bonne saison ...avec, parfois, une touche d'originalité...

2019 restera, dans les Hautes-Pyrénées, un bon cru pour Dame Bécasse.

Malgré une neige précoce en montagne, dès la première décade de novembre, les bécasses sont arrivées de façon régulière en Bigorre à la fin de l'automne. Parfois « légères », elles ont permis aux chasseurs de mordorées et à leurs auxiliaires de passer de bons moments. Certains resteront gravés dans la mémoire des chasseurs...

Ainsi, Le 07 janvier dans l'après-midi, une surprise attendit un bécassier bigourdan et son setter gordon.

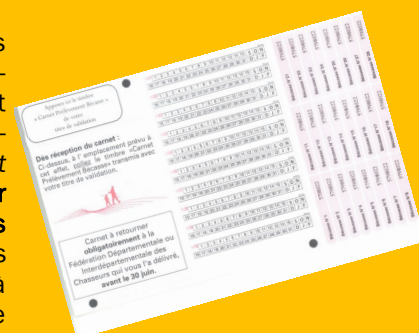
On l'appelle « isabelle »... et de nombreux chasseurs rêvent d'avoir la chance d'en rencontrer une. D'après Helsy, celle-ci avait la même odeur que ses cousines ! Pour info, cette bécasse isabelle était une jeune de l'année et pesait 307 grammes.



Carnet de prélèvement bécasse : Pensez à le retourner !



La saison de chasse est terminée. Nous vous rappelons que le retour à la Fédération de votre carnet de prélèvement bécasse est obligatoire. Si la date inscrite dessus est celle du 30 juin - c'est un carnet national, elle a été fixée par le Préfet, dans le département des Hautes-Pyrénées, au 15 mars... Nous vous rappelons que, conformément à l'arrêté ministériel, aucun carnet ne peut être délivré au chasseur n'ayant pas rendu le précédent.



On en parle dans la presse...

Gastronomie : la venaison au sommet !

Le logo « Gibier de chasse des Pyrénées - Chasseurs de France » n'est pas seulement le gage de consommer une viande naturelle et savoureuse, c'est aussi celui d'avoir dans l'assiette une chair d'exception.

De nombreux chefs l'ont compris et c'est tout naturellement que la venaison fournie par les chasseurs du département se retrouve sur les tables les plus renommées. La plus haute, à n'en pas douter, est celle du restaurant du Pic du Midi, situé à 2877 m d'altitude !

« Pavé de cerf aux aïelles, sauce au vin de Cardabès aux arômes de fruits rouges, écrasé de vitelottes à l'huile truffée »... ça vous met en appétit, non ? C'est ainsi que figure notre venaison, travaillée par Pierre SAJOUS et sublimée par le Chef Renaud LAMAZERE, sur la carte du Pic du Midi.



L'ensemble des acteurs de la filière, du chasseur au chef en passant par l'artisan boucher, se sont donc retrouvés au restaurant du Pic du Midi, invités par Christophe TOURNEFIER, responsable du site en charge de la restauration et de l'hébergement.

Claude DUTHU, vice-président de la Fédération en charge du dossier venaison, a vivement remercié les acteurs du Pic et Pierre SAJOUS pour ce travail effectué qui valorise de la plus belle des façons le gibier de chasse.

Un cadre superbe et des papilles comblées...n'est-ce pas là la véritable image de notre région ?



Côté Juridique

Les nouvelles missions de service public dévolues à la Fédération

Les premiers textes réglementaires déclinant les nouvelles missions confiées aux fédérations départementales des chasseurs sont sortis. Les autres paraîtront avant la fin du 1er semestre 2020.

LES A.C.C.A. : les créations, agréments, dissolutions, modifications de territoires, statuts, règlements intérieurs et de chasse, sanctions disciplinaires et autres réserves seront donc désormais gérés par la Fédération. Même si le nombre d'Associations Communales de Chasse Agréées est restreint dans le département, ces associations, issues de la Loi Verdeille, ont des statuts obligatoires et un fonctionnement réglementé. Cette délégation d'une mission de l'Etat devra donc être menée avec la plus grande rigueur.



LES PLANS DE CHASSE : si la fixation des quotas (mini et maxi) des animaux pouvant être prélevés dans le cadre du plan de chasse (dans le département, il s'agit du chevreuil, du cerf, de l'isard et du mouflon) reste de la compétence préfectorale, c'est désormais, à compter de la campagne de chasse 2020/2021, le Président de la Fédération qui effectuera les attributions. Les demandes des détenteurs des droits de chasse devront lui parvenir pour le 15 mars et, après consultation de la Chambre d'Agriculture, du C.R.P.F., de l'O.N.F. et de l'Association des Communes Forestières, il attribuera le plan de chasse individuel.



LES AUTORISATIONS DE CHASSE ACCOMPAGNEE : elles seront, à compter du 1er juillet 2020, délivrées par la Fédération. C'est déjà elle qui procédait aux formations et attestait auprès de l'ONCFS (devenu OFB au 1er janvier) la réalisation de celles-ci. Toujours à compter de cette date, les demandes d'ACA devront être accompagnées des attestations de participation à la formation à la sécurité à la chasse de chacune des personnes chargées d'accompagner le demandeur de l'autorisation.

Les textes à venir : la sécurité en ligne de mire

Il est attendu avant l'été et fait déjà du bruit... un arrêté à venir sur la sécurité fixera de nouvelles règles.

Si certaines sont déjà en vigueur dans les Hautes-Pyrénées (panneautage des chasses à tir collectives au grand gibier ou port du gilet fluo obligatoire lors de ces mêmes battues par tous les participants), la plus importante des mesures devra être mise en œuvre, dès le 1er juillet, dans tous les départements de France : il s'agit de la **FORMATION SECURITE OBLIGATOIRE TOUS LES 10 ANS**.

Chaque fédération aura donc 10 ans pour former tous ses adhérents. Celle-ci, obligatoire, devra donc être suivie (ce n'est pas un examen) pour prétendre pouvoir valider son permis de chasser.

Il va de soi que ces formations seront probablement décentralisées aux quatre coins du département afin de permettre à chacun de pouvoir y assister. A l'heure où nous écrivons ces lignes, ni le programme, ni les modalités de formation ne sont connus.



Décret du 5 février 2020 : la procédure de rétention et suspension administratives du permis de chasser mise en place

En cas de constatation d'un incident matériel grave ayant pu mettre en danger la vie d'autrui, les officiers et agents de police judiciaire ainsi que les inspecteurs de l'environnement peuvent retenir à titre conservatoire le permis de chasser ou l'autorisation de chasser de l'intéressé. Ces dispositions sont applicables à l'accompagnateur du titulaire de l'autorisation de chasser. En cas d'accident ayant entraîné la mort d'une personne ou involontairement causé une atteinte grave à l'intégrité physique d'une personne à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction, les officiers et agents de police judiciaire ainsi que les inspecteurs de l'environnement retiennent à titre conservatoire le permis de chasser ou l'autorisation de chasser du chasseur (et ce dans l'attente d'une décision de justice).

Côté Territoires

Tempo Chasse : Un succès grandissant et des formations

L'accueil des chasseurs extérieurs et le développement d'un tourisme à l'automne et en hiver dans les villages de Bigorre, voilà les objectifs du programme.

Former les chasseurs qui accompagnent leurs homologues extérieurs paraissait également être une nécessité.

C'est donc dans le cadre de ce programme LEADER mené par le PETS Nestes - Pays des coteaux, cofinancé par l'Europe, la Région Occitanie et le Conseil Départemental 65, que les chasseurs adhérents au projet TEMPO CHASSE ont débuté les formations aux secours dans le cadre de l'activité cynégétique. Dispensées par Didier TERRAIL, formateur agréé, elles ont pour objectifs de rappeler aux chasseurs la conduite à tenir en cas d'accident ou de malaise dans le milieu naturel, mais aussi de les initier aux gestes de premiers secours.



Dans la nature, une chute, une entorse, une blessure ouverte nécessitent des gestes qui doivent être connus et avoir été répétés.

Toujours dans cet objectif, trousse de premiers secours et panneaux ont été distribués aux sociétés de chasse.

Tempo Chasse



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Tempo chasse ou la découverte des battues au sanglier en haute montagne...

Beaucoup de chasseurs extérieurs se connectent au site Tempo chasse pour venir faire l'approche des grands cervidés... ce ne sont pas pour autant les seules offres !

C'est ainsi que Charlie (à gauche sur la photo), chasseur vendéen en vacances dans la vallée des gaves, a trouvé une opportunité de participer à une chasse en pays Toy. Le cirque de Gavarnie, le Pic du Midi ou les crêtes de l'Ardiden, avouons qu'il y a pire comme cadre. Chaleureusement accueilli par Cédric et ses coéquipiers, Charlie a pu voir et écouter le rapproché et rendre les honneurs à un magnifique gibier !



Rencontres cynégétiques Franco-Espagnoles

Le 30 novembre, Gilbert et les chasseurs de GENEREST ont accueilli un groupe de chasseurs aragonais et catalans pour une journée de chasse aux grands cervidés. Le lendemain, c'est Noël et les chasseurs du Haut-Louron qui ont reçu le groupe. Des rencontres qui ont enthousiasmé tous les participants, français et espagnols.

Le Président de la Fédération, Jean-Marc DELCASSO, évoquait depuis longtemps cette idée de mettre en place un « jumelage », à l'image de celui de certaines villes, pour les chasseurs évoluant de part et d'autre de nos belles Pyrénées. C'est chose faite. Les chasseurs français se sont déjà vu convier dans la province de Huesca pour la fin de saison afin de consolider les liens cynégétiques conviviaux qui ont été tissés. Une initiative qui fait déjà son chemin puisque d'autres sociétés de chasse bigourdanes envisagent d'établir, à leur tour, un partenariat avec nos voisins ibères.



Côté Montagne

Les « anges » des cimes au secours de Némo!



En découplant les chiens sur la voie du sanglier à 700 m d'altitude, le 1er décembre, les chasseurs d'ARCIZANS-AVANT ne pensaient pas vivre de telles péripéties !

Après deux heures et demie de poursuite, les 5 chiens courants passent sur la commune voisine, dans une zone réputée dangereuse. Connaissant moins bien le terrain que les suidés, un des chiens se retrouve piégé dans une barre rocheuse du Cabaliros.

Malgré leurs efforts, les piqueurs, Loïc et Lucien, ne parviennent pas à accéder à lui. Il reste 50 mètres à gravir, difficiles et dans de mauvaises conditions.

La nuit arrivant, ils décident de redescendre et passent la nuit à surveiller « Némo » depuis le domicile de son maître (à 50 kms de là !) grâce à la localisation du Tracker Géovie dont est muni le chien.

Mis au courant dans la soirée, Norbert et Alexandre, gendarmes du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne de Pierrefitte-Nestalas (PGHM) se proposent, dans le cadre de leur entraînement, d'aller récupérer Némo dans la matinée.

Accompagnés de Loïc et René, les gendarmes débutent l'approche, équipés du matériel nécessaire. Elle dure une heure avant d'arriver sur la zone.

Si Némo n'avait jamais enfilé de baudrier, ce fut une première pour lui ! Après deux heures d'escalade et de rappel, le secours a pu avoir lieu, sous les yeux admiratifs et émus des chasseurs, marqués par un tel dévouement et ce professionnalisme qui caractérise les militaires chargés du secours en montagne.

Inutile de préciser que remerciements et congratulations à l'égard des gendarmes n'ont pas manqué ! Un grand merci à eux, une nouvelle fois...



Isards : Sortie de rêve...en famille sur les sommets bigourdans

Le samedi 12 octobre restera gravé dans la mémoire de deux jeunes chasseurs...et de leur père !

Montés la veille jusqu'au refuge (après 1300 mètres de dénivelé positif), ils observent avant la nuit un magnifique bouc à l'aide de la longue-vue. Rendez-vous lui est donné pour le lendemain...



Le vent de sud souffle fort cette nuit-là. La chasse promet d'être compliquée. Il va falloir partir tôt, de nuit, car il reste encore 01h30 de marche d'approche pour être en place avant le lever du jour.

Après un long moment d'observation, l'animal est localisé. La chasse débute.

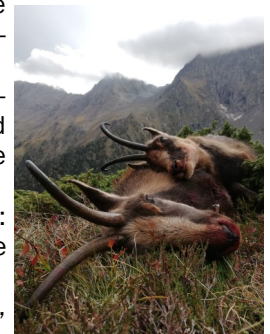
Nos deux jeunes chasseurs ont un bon guide. En position, bien calé sur le sac à dos, l'animal apparaît dans le réticule de la lunette. Légère pression sur la queue de détente et...il bascule.

Le second chasseur s'apprête à le féliciter lorsque, à 15 mètres du premier trophée, un second bouc splendide apparaît. Chacun son tour... une seconde détonation claque dans le vallon.

Le premier est une « grande médaille d'argent » :

Mâle de 9 ans cotant 95,27 points. Le second est classé « plus que remarquable », c'est-à-dire hors classe ! Mâle de 13 ans cotant 108,25 pts...

Au-delà des magnifiques trophées, c'est cette sortie en famille, dans une montagne splendide, assortie d'une telle chasse que l'on rêve souvent d'un jour pouvoir réaliser, dont on se souviendra.



GRAND TETRAS : REFERE/SUSPENSION DES ASSOCIATIONS ANTI-CHASSE REJETE PAR LE TRIBUNAL DE PAU



Le Tribunal Administratif de PAU a tranché en balayant le référé déposé par FNE, FNE 65 et Nature Occitanie qui demandaient la suspension de la chasse du grand tétaras. Le mémoire en défense rédigé par le Préfet des Hautes-Pyrénées, l'intervention du biologiste référent sur l'espèce, Emmanuel MENONI, et la plaidoirie de Maître Charles LAGIER pour le compte des chasseurs bigourdans ont emporté la conviction de la Présidente du Tribunal.

Côté Grand gibier

Une campagne d'indemnisation catastrophique

775 : c'est le nombre de dossiers de demande d'indemnisation adressés par les agriculteurs pour des dégâts commis par le grand gibier aux cultures en 2018/2019. 95% des 358 000 euros sont dus aux sangliers...

A ce rythme, nul doute que le sanglier est aussi devenu une bête noire pour les deniers des chasseurs bigourdans.

Les raisons de cette explosion : Notons que les trois autres départements formant le bassin de l'Adour (Gers, Pyrénées-Atlantiques et Landes) ont subi la même situation. On peut évoquer plusieurs facteurs : le manque de fruits forestiers dans certaines zones, des populations trop importantes dans d'autres, l'interdiction de certains produits dans l'enrobage des semences, mais aussi une météo qui a eu pour effet de faire coïncider la sortie des chaudrons...aux semis de maïs !



Que faire face à une situation qui ne peut perdurer ? Plusieurs outils doivent et sont mis en œuvre :



- 1 - Prolongation sur l'ensemble du département de la chasse du sanglier jusqu'au 31 mars.
- 2 - Simplification apportée pour demander à pouvoir chasser dès le 1er juin.
- 3 - Solliciter les services de l'Etat pour mettre en œuvre des mesures administratives sur des zones non chassables.
- 4 - Procéder, comme prévu dans le SDGC, à de l'agrainage dissuasif lors de la période critique des semis de maïs.
- 5 - Demander l'appui de la Fédération pour fournir aux agriculteurs du matériel de prévention
- 6 - Arrêter de poser des restrictions et des interdictions par le biais des règlements intérieurs...

Lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs, début mars 2020, la boîte à outils proposée par l'Etat afin de donner plus de moyens aux chasseurs devrait être présentée.

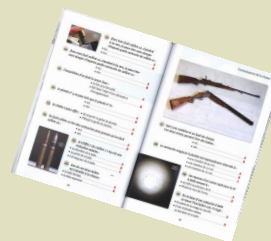
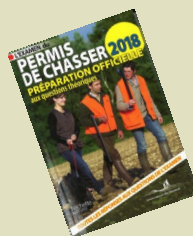
Côté Pratique

Permis de chasser : Formations 2020



Les dates limites de réception des dossiers pour l'inscription à l'examen du permis de chasser sont les suivantes :

- Vendredi 01 mai (3ème session)
- Vendredi 12 juin (4ème session)
- Vendredi 21 août (5ème session)



Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

18, Boulevard du 8 mai 1945 - BP 90542

65005 TARBES CEDEX

Tél. : 05.62.34.53.01

Fax : 05.62.93.11.59

Courriel : contact@fdc65.com

Site internet : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr>





DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr 

